

<https://www.snetap-fsu.fr/Lettre-ouverte-a-Monsieur-le-Ministre-de-l-Education-Nationale-et-a-Monsieur-le-Ministre-de-l-Agriculture-et-de-l-Alimentation>



Session examens 2022 dans les Antilles

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Date de mise en ligne : lundi 11 avril 2022



- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Messieurs les Ministres,

L'ensemble des communautés éducatives (personnels, élèves-étudiant.es, parents) ont eu à subir de plein fouet la crise sanitaire depuis plus de 2 ans. Son impact sur le système scolaire a été, est et sera considérable. Les conséquences sur les examens ne constituent qu'un aspect de cette crise COVID mais les modalités d'examens 2022 sont sources d'inquiétudes, de tensions tant pour les personnels que pour les élèves et étudiant.es concerné.es.

Si les sessions 2020 et 2021 ont été largement modifiées pour essayer de limiter les effets sur les candidat.es, la session 2022 a également connu une adaptation avec le recul nécessaire des épreuves de spécialité.

Cependant, malgré nos alertes depuis plus de 3 mois et une situation sanitaire particulièrement impactante dans les territoires ultra-marins, vos services restent sourds aux demandes légitimes des communautés éducatives de Guadeloupe, Martinique et de la Guyane. Dans ces DROM, les problématiques sont d'ailleurs communes entre l'Éducation nationale et l'enseignement agricole.

Par ce courrier, nous vous demandons Messieurs les Ministres de mettre en place dans les plus brefs délais des aménagements spécifiques notamment pour les épreuves terminales pour ces territoires de notre République.

Dans les établissements de ces territoires, la rentrée scolaire a été reportée au 13 septembre 2021. A cette date, un dispositif de classe hybride jusqu'à la mi-octobre a été mis en place dans les lycées agricoles (distanciel/présentiel, demie jauge, pas d'[EPS](#), ni d'internat et de cantine scolaire). Puis de la mi novembre jusqu'en début décembre, suite au blocage des voies de communication en raison des manifestations contre l'obligation vaccinale et le pass sanitaire, les [EPL](#) ont été fermés en Guadeloupe et Martinique.

Début janvier 2022, les [EPLFPA](#) de Guyane et Martinique (Croix-Rivail) ont, de nouveau, été fermés une semaine en raison du rebond épidémique. En Guadeloupe, si la Direction de l'EPLFPA n'a pas opté pour une fermeture, un nombre significatif d'enseignant.es et élèves ont été absents et malades.

Dans cet EPL, il faut encore ajouter à cela des fermetures en raison des coupures d'eau (au moins 2 fois 3 jours). On peut donc comptabiliser jusqu'à trois mois d'absence de face-à-face rien que pour cette année scolaire sur ces territoires.

Par suite, vous comprendrez Messieurs les Ministres, que la session 2022 des examens, ne peut et ne doit pas se dérouler « normalement » en Guyane, à la Martinique et en Guadeloupe. Comment comprendre le silence de vos services régionaux ? Comment comprendre le silence de vos directions générales (qui semblent s'attendre l'une l'autre) ? De l'Inspection ? Alors que les [CCF](#) en retard s'accumulent, alors qu'aucun aménagement des programmes, des évaluations terminales n'est prévu, les communautés éducatives de ces territoires se sentent totalement abandonnées.

Face au désarroi des équipes, le 30 mars un avis en [CHSCT](#) du MAA a d'ailleurs été voté afin que ces aménagements d'épreuves soient enfin programmés.

Par le présent courrier, nous vous demandons donc d'agir URGEMMENT et de faire cesser le mépris envers les communautés éducatives de Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Messieurs les Ministres, en notre dévouement le plus sincère pour le Service Public d'Éducation.

Clémentine MATTEI

Co-Secrétaires Général Snetap-[FSU](#)

Frédéric CHASSAGNETTE